

# MÉMOIRE

**Titre du projet :** LET-Rédemption.

**Organisme :** La municipalité régionale de comté (MRC) de La Mitis

La municipalité régionale de comté (MRC) de La Mitis est l'un des membres qui compose la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis qui est le promoteur du projet d'implantation du LET-Rédemption.

**Intérêt pour le projet :**

D'abord, il faut mentionner que le projet d'implantation d'un lieu d'enfouissement technique (LET) est un projet de société. Chacun d'entre nous, de même que l'ensemble de nos commerces, institutions et industries produisons malheureusement des matières qui ne peuvent pas être détourné de l'enfouissement.

La MRC de La Mitis doit trouver une solution afin d'éliminer les déchets en provenance des 16 municipalités de son territoire. La MRC de La Mitis a conclu une entente avec la MRC de La Matapédia afin de développer ensemble un projet d'implantation d'un LET car la population de la MRC de La Mitis à elle seule n'aurait pu mettre en place ce service à un coût raisonnable.

Nous sommes très conscient qu'il y a des préoccupations dans le milieu. Nous espérons que l'ensemble des informations amenées sur le dossier jusqu'à présent ont atténué ces inquiétudes. Il est claire que la MRC ne veut en aucun cas nuire à l'ensemble des usages situé près du LET et plus particulièrement tout ceux reliés à la rivière Mitis. Nous travaillons depuis plus de cinq ans afin d'assurer la survie du barrage du lac Métis qui est menacé de destruction. Nous sommes pratiquement à une entente de restauration de cet ouvrage avec les différentes instances gouvernementale concernées. Ce barrage est un élément essentiel pour l'ensemble des usages touchant la rivière Mitis. C'est pourquoi nous nous assurerons que le projet d'implantation du LET ne vienne en aucun cas perturber notre rivière ainsi que ses usagers.

D'ailleurs un comité de vigilance, de même que le ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs s'assureront que l'ensemble du projet respecte les normes de rejet qui sont très sévères et exigeantes.

Soyez assurer que la MRC de La Mitis fait tout en son pouvoir afin de détourner la plus grande quantité possible de déchets ailleurs qu'au LET. À cet effet plusieurs activités sont en place ou le seront bientôt, à savoir :

- L'implantation d'un centre de récupération (CFER Matapédia-Mitis). Des bacs de 360 litres sont présents dans chacune des résidences du territoire de la MRC facilitant la collecte sélective;
- Campagne de sensibilisation annuelle afin d'augmenter en quantité et en qualité la récupération;
- Campagne de sensibilisation au compostage domestique;
- Implantation de sites de compostage communautaire dans les municipalités;
- Mise en place d'un éco-centre pour la collecte des matériaux secs;
- Récupération des peintures et huiles usées;
- Récupération des produits domestiques dangereux

Nous encourageons l'ensemble de la population à utiliser tous ces services que nous avons mis en place dans le but de diminuer au maximum les quantités de matières qui se retrouveront au LET.

En ce qui attrait aux compensations versées à la municipalité de La Rédemption, en date du 12 septembre 2005 la MRC de La Mitis a adoptée une résolution suite à une entente au préalable avec la municipalité de La Rédemption qui était satisfaite de cette dernière. D'ailleurs, le 15 novembre 2005, la municipalité de La Rédemption adoptait une résolution acceptant l'implantation d'un LET sur leur territoire. Ces dédommagements permettront à la municipalité d'assurer un réseau routier très convenable dans le rang 8 en plus de diminuer le coût des autres services essentiels à sa population.

Nous sommes convaincus que ce projet sera un exemple de réussite, si, tous ensemble nous nous assurons qu'il le devienne.